

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté du 25 juin 2012, fixant les modalités d'organisation du concours sur titres permettant l'accès au corps des préparateurs en pharmacie hospitalière ainsi que la composition du jury,

Vu le décret n° 2022-54 du 24 janvier 2022 portant dispositions statutaires relatives à des corps médico-techniques et de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

Considérant l'avis d'ouverture du concours sur titres de préparateur en pharmacie hospitalière sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 03 juin 2025, en vue de pourvoir 5 postes,

DECIDE

Article 1° : Les candidates autorisées à concourir au concours externe sur titres pour l'accès au grade de préparateur en pharmacie hospitalière organisé par le CHU de Montpellier en vue de pourvoir 5 postes sont :

CHARBIT Amélie
FREMY Camille
MESA LUQUE Hélène
RIGAL Delphine
VARDEU Vanessa

Article 2° : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 22 juillet 2025,

P/ La Directrice Générale et par délégation

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines
et de la Formation Continue,



Camille CONAN

Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation dans les deux mois qui suivent la présente notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai deux mois à compter de la date de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr